



République Française
Département de Loir-et-Cher
Commune de Chailles

DATE DE LA CONVOCATION
27 mars 2026

DATE D’AFFICHAGE
27 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 23
Présents : 23

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 02 avril 2026

Le 02 avril 2026 à 19 heures 10, le Conseil Municipal de la Commune de Chailles, légalement convoqué, s’est réuni en mairie de Chailles, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Florent MARMAGNE, Maire.

Etaient présents :

Mme Mathilde BIGOT, M. Philippe BOULAY, M. Patrick CHATENIER, M. Alexandre COUQUET, Mme Carole COUSIN, M. Eric COUSIN, M. Bruno FABA BELTRAN, M. Romain GAUDELAS, Mme Valérie GAUDELAS, Mme Amandine GRANET, Mme Alexandrine LASSERON, Mme Nathalie LELARGE, Mme Vanessa MAHEU, M. Florent MARMAGNE, M. Benoît MOREL, M. Olivier NUFFER, Mme Valérie NUFFER, M. Laurent PETIT, M. Nicolas PETRAULT, M. Christophe PORCHER, Mme Petra STROINSKI, Mme Isabelle VIEVILLE, Mme Blandine WERLING-FLEURY.

Était absent représenté :
NEANT.

Était excusé :
NEANT.

Était absent :
NEANT.

Secrétaire de séance : Mme MAHEU Vanessa

DEL n°041 032 038 / 2026 – 3.3

DOMAINE ET PATRIMOINE : Location d’un local d’activité nu de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) à un médecin généraliste – Monsieur CAPELLE Raphaël

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

Article 1 : de louer au médecin généraliste Monsieur CAPELLE Raphaël, à compter du 14/04/2026, un local d’activité nu avec accès aux parties communes de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP), située 01 rue des Cormiers à Chailles, dans les conditions suivantes :

- Loyer mensuel : 517.41 €
- La commune de Chailles prendra à sa charge les frais de gestion courante suivants :
 - Eau,
 - Electricité et chauffage électrique,
 - Frais de personnel d’entretien et produits de ménage (non compris les fournitures liées à l’exercice des activités spécifiques de santé),
 - Frais d’entretien des extérieurs,

- Contrats de maintenance liés aux installations à la charge de la commune (non compris notamment ce qui est lié à l'informatique / téléphonie),
- Assurance propriétaire non occupant,
- Impôts fonciers (non compris les taxes locatives).

Article 2 : La délibération n°2022-07-10 – 3.1 du 11/07/2022 est modifiée en conséquence.

Article 3 : de mandater la SCP Florence LESCURE-MOSSERON et Aurélien LACOUR aux fins d'accomplir pour le compte de la Commune de Chailles toutes les démarches notariales et administratives en lien avec cette opération.

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
Chailles, le 03 avril 2026

Le Secrétaire de séance,

Vanessa MAHEU




Le Maire,

Florent MARMAGNE

